



N° 1236 /MESRS/DC/SGM/DGES/DSI/DBAU/DEC/SIS/SEMC/SA

Cotonou, 11 juillet 2023

## COMMUNIQUE A AFFICHER

Il sera organisé le jeudi 27 juillet 2023 au Collège d'Enseignement Général de Gbégamey, des tests de recrutement en 1<sup>ère</sup> année de l'Ecole Supérieure Multinationale des Télécommunications (ESMT) de Dakar pour l'année académique 2023-2024.

Les tests se présentent comme il suit :

- test d'entrée en 1<sup>ère</sup> année de Licence ;
- test d'entrée en 1<sup>ère</sup> année de Master;
- test d'entrée en 1<sup>ère</sup> année de cycle d'Ingénieur de Conception.

### I- CONDITIONS GENERALES

#### a) Cycle de Licence (BAC+3) :

Dans les options suivantes :

1. Management et Economie du Numérique (LMEN) ;
2. Télécommunications et Informatique (LTI),
  - être de nationalité béninoise ;
  - être âgé de 21 ans au plus, le 31 décembre 2023 ;
  - être titulaire d'un BAC scientifique (BAC session 2022) ou être en classe de Terminale scientifique sous réserve de réussite au BAC session 2023.

#### b) Cycle de Master (BAC+5)

Dans les options suivantes :

1. Sécurité des Systèmes d'Information (SSI) ;
2. Ingénierie des Systèmes d'Information (ISI) ;
3. Management de la Transformation Digitale (MTD) ;
4. Télécommunications et Multimédia (TM),
  - être de nationalité béninoise ;
  - être âgé de 26 ans au plus, le 31 décembre 2023 ;
  - être titulaire d'une Licence scientifique.

#### c) Cycle d'Ingénieur de conception :

- être de nationalité béninoise ;
- être âgé de 26 ans au plus, le 31 décembre 2022 ;

- être titulaire d'un diplôme de 2 années d'enseignements supérieurs scientifiques (Maths, Physiques, Physiques-Chimie, Génie électrique etc...).

## **II- INSCRIPTION**

Le dépôt des candidatures se fera en deux étapes :

- **étape n° 1 : inscription en ligne**

1. Allez sur le site de l'ESMT : [www.esmt.sn](http://www.esmt.sn) ;
2. Cliquez sur « INSCRIPTION EN LIGNE ». Remplissez et soumettez le formulaire. Cette première étape consiste à créer votre profil. Un message ayant pour objet « Confirmation Création Fiche Candidat » vous sera envoyé dans votre boîte mail ;
3. Consultez votre boîte mail et activez votre profil en cliquant sur le lien proposé dans le message reçu. Ce message contiendra également votre **login** et votre **mot de passe** qui vous permettront de vous connecter à votre espace afin de soumettre votre dossier de candidature.

- **étape n° 2 : dépôt du dossier physique**

Déposez le dossier physique à la Direction des Examens et Concours (DEC) à Cotonou, à l'IFSIO de Parakou ou à l'ENSTP à Abomey.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au vendredi 21 juillet 2023.

Ledit dossier doit comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite adressée à la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, précisant le test et l'option choisis ;
- une photocopie légalisée, de la carte nationale d'identité, d'un extrait d'acte de naissance et du certificat de nationalité ;
- un récépissé de cinq mille (5.000) Francs CFA de frais d'étude de dossier à payer au Trésor Public sur le compte N°BJ6600100100000010156771 au profit de la DEC/MESRS.

- ❖ **Pour la Licence**

- une photocopie légalisée de l'attestation de réussite ou du diplôme du BAC ou de tout autre diplôme reconnu équivalent ;
- les bulletins de notes des classes de 2<sup>nde</sup>, 1<sup>ère</sup> et Terminale ;
- un **certificat de scolarité de l'année académique 2022-2023 pour les élèves en classe de Terminale.**

❖ Pour le Master

- une copie légalisée de l'attestation ou du diplôme de Licence ;
- une attestation d'inscription en 3<sup>ème</sup> année de Licence pour l'année académique 2022-2023 sous réserve de la réussite en fin d'année.

❖ Pour le cycle d'Ingénieur de Conception

- une copie légalisée d'un diplôme ou attestation de 2 années d'enseignements supérieurs scientifiques (maths, physiques, physiques-chimie, génie électrique etc...);
- les Ingénieurs des Travaux de Télécommunication (IGTT) ou équivalents remplissant les conditions d'ancienneté prévue par la législation en vigueur dans leur entreprise ou pays.

**III- DEROULEMENT DES MATIERES DE COMPOSITION**

**A- Cycle de Licence (BAC+3)**

|         |                     | EPREUVES      |                  |
|---------|---------------------|---------------|------------------|
|         |                     | LTI           | LMeN             |
| HORAIRE | TESTS               |               |                  |
|         | 8H30-10H30<br>(02h) | Mathématiques | Culture générale |
|         | 11H-13H<br>(02h)    | Physiques     | Mathématiques    |

**B- CYCLE INGENIEURS ET MASTERS**

|         |                      | EPREUVES         |                            |                  |                     |                     |
|---------|----------------------|------------------|----------------------------|------------------|---------------------|---------------------|
|         |                      | ING- C           | M-MTD                      | MPTM             | M-ISI               | M-SSI               |
| HORAIRE | TESTS                |                  |                            |                  |                     |                     |
|         | 8H30-10H30<br>(02h)  | Culture générale | Culture digitale           | Culture générale | Bases de données    | Réseaux et sécurité |
|         | 11H-13H30<br>(02h30) | Maths            | Maths ou Droit ou Economie | Réseaux ou Maths | Algo/ Langage et SI | Algo/Langage et SI  |
|         | 14H30-17H<br>(02h30) | Physique         |                            |                  |                     |                     |

♀

#### IV- BESOINS PRIORITAIRES

Au terme de ces concours, la décision d'octroi de bourse est une prérogative exclusive de la Commission Nationale des Bourses et Aides Universitaires (CNaBAU) qui accorde des bourses dans les filières prioritaires du Gouvernement conformément à l'arrêté portant fixation des quotas de bourses et aides universitaires dans les Universités publiques et les Ecoles régionales au titre de l'année académique 2023-2024. Lesdites filières et quotas sont résumés dans le tableau suivant :

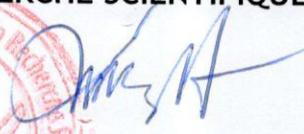
| Formation   | Nombre de place | Observation   |
|---|-----------------|---|
| Licences professionnelles en Télécommunications et Informatique (LPTI)    | 02              | Uniquement pour les détenteurs du baccalauréat 2023 |
| Licence Professionnelle en Management et Economie du Numérique (LIPMeN)   | 05              | Uniquement pour les détenteurs du baccalauréat 2023 |
| Master Professionnel en Management de la Transformation Digitale (MP-MTD) | 06              |   |
| Master Professionnel en Télécommunications et Multimédia (MP-TM)          | 02              |   |

#### V- CENTRE UNIQUE DE COMPOSITION : CEG GBEGAMEY (COTONOU)

**NB** : Les lauréats à ce test de recrutement, signeront des engagements notariés afin d'assurer leur retour au pays à l'issue de leur formation.

Pour tous renseignements complémentaires, les candidats peuvent s'adresser à la Direction des Examens et Concours du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (DEC/MESRS) ou à la Direction des Bourses et Aides Universitaires (DBAU).

POUR LA MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, ET P.O,

  
  
**Ansèque GOMEZ COAMI**  
Secrétaire Général du Ministère

Ampliation : MESRS (ATCR)